



Wallonie

Ville de Tubize

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées (Référence permis : PU-2022/155)

Le demandeur est la société S.A. DELZELLE dont les bureaux sont situés Chaussée de Mons 93 à 7090 BRAINE-LE-COMTE.

Le terrain concerné est situé Rue Dehase, 45 à 1480 Tubize et cadastré division 1, section C n°71S2, 71T2.

Le projet consiste à construire une maison de repos de 100 lits (+ 6 lits courts-séjours), une résidence de service de 50 logements, un pôle de santé comprenant 4 cabinets, un parking souterrain de 45 emplacements, de 53 emplacements aériens et aménager les abords (parc paysager privé au bénéfice des résidents + zone d'accueil privée d'accès public), et présente les caractéristiques suivantes :

« le projet résidentiel déroge au Plan de secteur de Nivelles en matière d'affectation (zone d'activité économique industrielle article D.II.30 du CoDT) et s'écarte du Schéma d'orientation local (ancien PCA n°6) : article II -zone d'habitations dispersées + Article 4 - zone de parc et du Guide communal d'urbanisme (ancien règlement communal d'urbanisme) : Article 11-Equipement des constructions + Article 14-Zone d'habitat urbain périphérie (zone de bâtisse/ implantation, nombre de logements desservis par étage par une cage d'escalier/ascenseur, type de construction et façtage, gabarit, toiture plate, traitement des percements, parement d'élévation » ;

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 1° et 2°, R.IV.40-2, 1° et 2° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Tubize, Département Cadre de vie (cellule Urbanisme), Grand'Place 1 à 1480 Tubize :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 ;
- Une permanence se tiendra le de 16h00 à 20h00.

**L'enquête publique est ouverte le 16 décembre 2022 et clôturée le 10 janvier 2023 à 10:15.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Tubize, Grand'Place 1 à 1480 Tubize ;
- par télécopie au numéro 02/391.39.12
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@tubize.be](mailto:info@tubize.be)
- remises au service urbanisme (durant les heures d'ouverture), bureau se trouvant à l'Hôtel de Ville de Tubize sis Grand'Place, 1 à 1480 Tubize.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU-2022/155

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme De Col N. ou Mme Berteau V. (Tél. 02/391.39.52) ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le 10 janvier 2023 à 10:00 à l'Hôtel de Ville, Département Cadre de vie.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Warmont - la personne chargée de donner des explications sur le projet est Mme De Col N. - dont le bureau se trouve Grand'Place 1 à 1480 Tubize.